Le Fonds mondial
De lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
CCM-COTE D'IVOIRE

LE PRESIDENT

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Date & Lieu : 15 avril 2021 au siège du CCM-Côte d'Ivoire
Heure de début : 09 h 30 min Heure de Fin : 12 h 35 min
Présence Effective : 35 Personnes
Président de Séance : Dr. AMETHIER Solange

Quorum : 19 / 25

Nombre de Personnes du Secteur Public :	**04**
Nombre de Personnes du Secteur Privé :	**02**
Nombre de Personnes de la Société Civile :	**09**
Nombre de Personnes des Populations Clés :	**01**
Partenaires Bilatéraux / Multilatéraux :	**03**

Nombre de Personne des PR :	00
Equipe Pays du Fonds Mondial :	00
LFA :	00
Personnel Secrétariat Permanent CCM-CI :	07
Membres du Comité de Suivi Stratégique :	00
Autres membres du CCM-CI (suppléants – Invités) :	09

Préambule :

Après l'annonce du quorum à 19 / 25, le Secrétaire Permanent a procédé à la présentation de l'agenda de la rencontre.
A sa suite, Mme la présidente a souhaité la bienvenue à tous les membres du CCM-Côte d'Ivoire qui ont bien voulu participer à cette deuxième Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2021.
Elle a précisé que cette AGO a pour objet de soumettre à l'approbation des membres des éléments très importants qui touchent à l'admissibilité de l'instance à savoir le code de conduite et d'éthique ainsi que des modifications du manuel de procédures.
Avant de clore ses propos, elle a tenu à remercier tous les partenaires techniques et financiers pour l'accompagnement.
Sur ce, elle a déclaré ouverte la session ordinaire de l'Assemblée Générale du 15 avril 2021.

1. ORDRE DU JOUR

1- Gestion des conflits d'intérêts
2- Approbation du PV de l'AG du 20 janvier 2021
3- Informations
4- Code Ethique : Approbation et choix d'un référent ou d'un comité éthique
5- Présentation et validation de la nouvelle version du manuel de procédures
6- Présentation et validation du plan de travail 2021
7- Validation de l'évaluation du Secrétariat Permanent
8- Information sur le mécanisme d'accès au dispositif de riposte COVID19 du Fonds mondial (C19RM
9- Divers

Cet ordre du jour proposé à l'assistance n'a pas connu d'amendement. Il a donc été adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Gestion des cas de conflit d'intérêt

Au nom de tous les partenaires Mme Floriane Bougeard, représentant l'Ambassade de France au CCM-Côte d'Ivoire a demandé à tous les membres présents de bien vouloir déclarer tout éventuel cas de conflit d'intérêt relatif à l'ordre du jour de la rencontre. Aucun cas de conflit d'intérêt n'a été déclaré conformément.

3. Approbation du PV de l'AG du 21 janvier 2021

Aucune observation n'a été apportée à la proposition du PV de l'AG du 20 janvier 2021. Cette proposition du PV a donc été approuvée à l'unanimité des membres présents.

RECOMMANDATION

- Imprimer le PV approuvé et le partager par toutes voies de communication.

4. Informations

Les informations qui ont été partagées sont résumées dans le tableau suivant :

DATES	ACTIVITES	OBJECTIFS
12 - 29 Mars 2021	Dénombrement des ménages pour la campagne de masse de distribution des MILDAS 2021	Micro planification/Préparation de la campagne de masse de distribution des MILDA
19 mars 2021	Lancement de la Journée Mondiale de la Tuberculose (JMT)	Procéder au lancement de ladite journées et présenter les grands objectifs de la lutte et les ambassadeurs de bonne volonté
24 et 25 Mars 2021	Atelier pour renforcer l'engagement des femmes/filles des organisations communautaires, des réseaux et des sous-groupes de filles et de femmes dans leur diversité, dans le processus du Fonds mondial	Solliciter l'engagement des organisations des filles et des femmes dans le processus de planification et de mise en œuvre des investissements du FM en Côte d'Ivoire.
29 mars - 2 avril 2021	Bilan annuel 2020 de la lutte anti tuberculose et présentation du NFM3	Faire le bilan 2020 (Acquis, résultats Défis/difficultés et perspectives) et présenter le NFM3
1er Avril 2021	Atelier d'orientation des facilitateurs pour la Formation des membres des ECD et les Superviseurs des SRS - NFM3 Volet communautaire	Assurer une compréhension harmonisée des facilitateurs du niveau central sur le cadre et les modalités de mise en œuvre de la cascade des formations des acteurs communautaires dans les

		53 districts couverts par le projet NFM3 volet communautaire
	Lancement des subventions NFM3	Procéder au lancement des nouvelles subventions octroyées par le Fonds mondial à la Côte d'Ivoire pour la période 2021-2023.
	Début du processus d'élaboration du COP 21 du PEPFAR	Présenter les orientations pour initier l'élaboration du COP 21

Après cette présentation, les membres ont souhaité que :

- Les structures organisatrices soient mentionnées.
- Les réunions du comité d'achat du CCM qui ont eu lieu sur la période soient également mentionnées dans le fichier préciser la période

5- Code Ethique

Le Secrétaire Permanent a rappelé qu'au cours du mois de mars, le code d'éthique / conduite des ICN a été partagé à tous les membres. Le respect de ce code est une recommandation du Fonds mondial et constitue le critère d'éligibilité N°6. Afin d'en faire un suivi de sa mise en œuvre, un formulaire d'approbation, résumant l'essentiel du document du code d'éthique a été élaboré et soumis à l'approbation des membres.

Après la présentation dudit document, les membres ont échangé sur les points suivants :

- Les différentes voies de dénonciation d'actes répréhensibles
- Le niveau d'engagement de la responsabilité du CCM-CI dans la mise en œuvre de cette directive du Fonds mondial

Les réponses étant contenues dans le code de conduite qui a été transmis à tous les membres, il a été demandé à tous les membres de se référer au document.

Toutefois, il a été rappelé qu'un comité ou un référent sera choisi et veillera au respect de ce code éthique dans les mises en œuvre des projets Fonds mondial. Ce comité sera en charge de recevoir toutes les plaintes, de juger de la pertinence de la plainte, de commanditer une enquête ou une visite sur le site concerné avant de prendre une décision puis d'informer le bailleur.

Après ces échanges les votes pour l'approbation du document ont donné les résultats suivants :

- Pour l'adoption du code d'éthique 17 / 19
- Contre l'adoption du code d'éthique 00/19
- Abstention : 2/ 19

Le code d'éthique des ICN a donc été adopté à la majorité des membres présents.

Les formulaires d'adoption du code de conduite ont été donc partagés à l'ensemble des membres du CCM-CI pour signature et transmission au Secrétariat Permanent.

6- Présentation des propositions de modifications du manuel de procédures du CCM-CI

a) Proposition de modification du manuel de procédures

Une proposition de modification du manuel de procédures utilisé par le Secrétariat Permanent a été proposé pour approbation à l'Assemblée Générale :

Ces modifications concernent :

- Intégration de procédures précisant les différentes formes de recrutement du personnel
 - Personnel Fonds mondial
 - Personnel Contractuel Etat

- Personnel Fonctionnaire Etat
- Personnes ressources et Consultants

- Congés du personnel et absences
 - Intégration d'une procédure pour les congés de maternité
 - Intégration d'une procédure en cas de modification des congés planifiés validés
 - Intégration de procédures pour les absences non autorisées
 - Intégration d'une procédure pour les intérims
- Evaluation Annuelle
 - Intégration d'une procédure pour l'évaluation du Secrétariat permanent
 - Intégration d'une procédure pour l'évaluation du CSS
- Gestion des missions
 - Introduction de forfait journalier pour les missions nationales
 - (Les taux journaliers de per diem payés pour les missions à l'intérieur du pays sont de 40.000 FCFA ou 47 500 (Yamoussoukro, San-pédro, Grand-Bassam). Ces taux sont un montant forfaitaire.
 - Ces perdiems seront justifiés par : une facture d'hôtel pour les nuits considérées,
 - le jour de retour dans le cadre des visites de site donne droit à une indemnité forfaitaire de 12.500 FCFA)
 - Introduction d'une précision pour les missions internationales (prise en charge conformément aux directives de l'institution organisatrice)
- Gestion Financière
 - Elaboration du plan de travail et budget triennal
 - Procédures alléger pour l'élaboration du projet de plan de travail: Séance de travail du SP avec le comité technique du secrétariat et le CSS en lieu et place de la transmission du plan de travail par chaque service au SP pour consolidation
- Gestion des achats
 - Modification du seuil pour les achats directs en espèce (dans la caisse) qui passe de 250 000 FCFA à 50 000 FCFA (Recommandation audit 2018).
 - Modification du signataire du PV de sélection et du bon de commande pour les achats supérieurs à 1 000 000 FCFA : signature de la présidente en remplacement du président du comité finances (recommandation audit 2018).
- Suivi des immobilisations
 - Biens et immobilisations
 - Mise en commun de la procédure pour les immobilisations, fournitures, consommables et petits matériels
 - Intégration d'une procédure pour l'identification des besoins
 - Intégration d'une procédure pour la gestion des biens et immobilisations
 - Gestion des véhicules du service
 - Modification de la disposition sur la gestion des véhicules : seuls sont habilités à conduire les véhicules du CCM-CI, que les chauffeurs recrutés à cet effet, sauf en cas de force majeure
 - Planification des sorties des véhicules hebdomadaire
 - Précision sur les indicateurs du carnet de bord

Au terme de cette présentation, les membres de l'AG ont souhaité que soit instituée une évaluation de toutes les autres instances du CCM-CI, en termes de retro-information, de participation aux activités de l'instance, etc….
Toutefois, avant le début de ces évaluations, il est important de procéder à un renforcement des capacités des membres.

Le vote qui a suivi ces échanges a donné les résultats suivants :
Pour l'adoption des modifications du manuel de procédures : 17 / 19
Contre l'adoption des modifications du manuel de procédures : 00 / 19
Abstention : 02 / 19

La révision du manuel de procédures a été approuvée à la majorité des membres présents.

7- Information sur le mécanisme d'accès au dispositif de riposte COVID-19 du FM

Le secrétaire permanent a informé les membres de l'AG de la transmission d'une lettre d'allocation du Fonds mondial pour le C19RM.
Le montant de l'allocation C19RM de base octroyée à la Côte d'Ivoire est de 34,722,521EU.
Cette allocation de base représente un montant équivalent à 15% de la somme allouée au pays pour la période 2020-2022. Il s'agit d'une allocation distincte qui vient s'ajouter à la somme allouée au pays pour 2020-2022, mais elle sera ajoutée aux subventions en cours du pays.
La Côte d'Ivoire pourra recevoir une allocation au-delà de la somme de base équivalant à 15% du montant octroyé au pays sur la même période selon les éléments précisés ci-dessous.

- Les facteurs liés à la pandémie de COVID-19 ;
- L'ampleur de la perturbation des services dans les programmes financés par le Fond mondial ;
- Les montants des fonds C19RM précédemment accordés et les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces financements ;
- Les fonds disponibles provenant d'autres sources.

Les pays les plus durement touchés par le COVID-19, dont l'allocation C19RM de base est faible au regard des besoins liés à la pandémie ou dans lesquels les services de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme ont été particulièrement perturbés, recevront des allocations au-delà de la somme de base proportionnellement plus élevées, à condition de présenter des demandes de financement ambitieuses et de qualité.
Tous les pays admissibles devront présenter une demande de financement complète détaillant comment ils entendent utiliser l'allocation de base (15%) et l'allocation au-delà de la somme de base (au moins 15%).
Les différentes fenêtres de soumission sont :
14 mai 2021, le 31mai 2021, le 15 juin 2021 et le 30 juin 2021.
Il a ajouté que le Bureau Exécutif recommande que la deuxième fenêtre du 31 mai 2021 soit choisie.
Les échanges qui ont suivi ont porté sur les critères de choix des bénéficiaires principaux pour la mise en œuvre du C19RM,
Les membres de l'AG souhaiteraient également savoir ce qui justifie le choix de la deuxième fenêtre qui paraît trop proche,
Plusieurs autres inquiétudes des membres de l'AG trouvaient leurs réponses dans la lettre d'allocution.

Le Secrétaire permanent et le Bureau exécutif ont expliqué que seuls les structures déjà impliquées dans la mise en œuvre des subventions du Fonds mondial pourront soumissionner pour bénéficier des subventions du C19RM, toutefois, toutes les parties prenantes peuvent participer au processus l'écriture de la demande afin de capitaliser les besoins de tous.
La date du 31 mai 2021 se justifie par le fait qu'une demande de financement de qualité existe déjà et que sur la base de ce travail et avec l'appui des consultants qui seront mis à disposition, ladite demande sera mise à jour afin de permet le respect de cette date, en plus au cas où cette date ne sera pas tenue, d'autres possibilités de soumission resteront à la portée de la Côte d'Ivoire.
Dr. SHABANI du PEPFAR a rappelé qu'un montant de cinq millions de dollars a été mis également à disposition du pays pour la lutte contre la COVID19. Il est donc nécessaire d'assurer la complémentarité des actions et d'éviter les doublons. Il est aussi primordial d'aligner les activités qui seront identifiées dans la demande de financement sur les stratégies nationales.
Les membres du bureau ainsi que les partenaires techniques et financiers ont encouragé la participation active de la société civile.

8- Divers et mot de fin

Au titre des divers Dr. BOGUIFO a informé qu'une nouvelle présidente, Mme Martine COFFI-STUDER a été élue pour présider à la destinée de la CEECI. La cérémonie de passation des charges est prévue pour le vendredi 16 avril 2021.
Mme SIDJE a lancé un cri de cœur afin que le CCM-CI s'engage dans un plaidoyer qui permettra aux organisations de la société civile d'être les bénéficiaires des subventions directement sans intermédiaires de façon générale mais plus particulièrement aux organisations des personnes touchées ou atteintes par l'une des trois pathologies. Ces organisations sont au cœur des actions du Fonds mondial et pourtant dans la mise en œuvre elles sont reléguées à un rang de sous-sous bénéficiaires ce qui fragilisent ces organisations.
Mme la Présidente a rappelé qu'après le processus de recrutement d'un PR RSS qui a choisi l'UCP, le Fonds mondial a validé ledit choix. Il s'avère donc nécessaire de préciser le nouveau mécanisme par lequel la coordination des subventions du Fonds mondial se fera afin que l'UCP ne soit pas en conflit d'intérêt dans un rôle de PR et de contrôleur ou de coordinateur des autres PRs. Pour ce faire, un courrier sera adressé au Fonds mondial afin d'engager les discussions.

Sur ce, Mme la Présidente a remercié tous les membres pour leurs riches contributions, leur participation à la session du 15 avril 2021.
Ainsi, elle a mis un terme à la rencontre.

Rédigé le : 16 avril 2021 — Par Mme N'GUESSAN Pulchérie

Validé par l'AG le 23 juin 2021 — **Dr. AMETHIER Solange**